

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1325^e
SÉANCE**

Lundi 4 novembre 1963,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 26 de l'ordre du jour:

Question du désarmement général et complet:
rapport de la Conférence du Comité des dix-
huit puissances sur le désarmement (suite)
Discussion générale (suite)

Page

79

Président: M. C. W. A. SCHURMANN
(Pays-Bas).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport
de la Conférence du Comité des dix-huit puissances
sur le désarmement (A/5408-DC/207, A/5488-DC/
208) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. OKILO (Nigéria) dit que l'établissement d'une ligne de communication directe entre Moscou et Washington, la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, et l'accord interdisant de placer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique constituent des premières mesures provisoires dans la voie du désarmement général et complet. Un effort devrait maintenant être fait pour réaliser un accord sur diverses mesures connexes propres à diminuer la tension internationale et à faciliter un accord sur le désarmement; M. Okilo pense par exemple à un pacte de non-agression entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique nord et les Etats parties au Traité de Varsovie, à un accord qui empêcherait la diffusion des armes nucléaires et à la création de zones dénucléarisées dans différentes parties du monde. Sa délégation qui, il y a deux ans, a été l'un des auteurs de la résolution déclarant l'Afrique zone dénucléarisée, est prête à appuyer toute mesure de ce genre qui viserait d'autres régions, et elle espère que la proposition tendant à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée recevra toute l'attention qu'elle mérite. Sa délégation est aussi en faveur d'une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires. Une telle convention, loin de créer l'illusion de la sécurité, aurait une force morale qui contribuerait en fin de compte à éliminer les armes nucléaires. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement devrait se consacrer, lorsqu'elle se réunira de nouveau, aux mesures visant à réduire le risque de guerre par accident, erreur de calcul ou attaque par surprise. La déclaration que le Président du Conseil des Ministres de l'URSS, M.

Khrouchtchev, a faite le 19 juillet 1963^{1/} semble indiquer qu'il existe sur ce point un large terrain d'entente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. En outre, le Comité devrait étudier la récente proposition soviétique relative aux mesures visant à bloquer et, si possible, à réduire les dépenses militaires.

2. Quant à la tâche primordiale du Comité des dix-huit puissances — élaborer un traité de désarmement général et complet — la proposition du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, à la dix-septième session de l'Assemblée générale (1127^e séance plénière), tendant à ce que les Etats-Unis et l'Union soviétique maintiennent sur leur territoire, jusqu'à la fin de la deuxième étape, un nombre convenu et strictement limité de fusées intercontinentales, de fusées anti-fusées et de fusées antiaériennes du type sol-air, a été un premier pas en vue de concilier les positions opposées auxquelles donnent lieu les aspects essentiels du problème. La délégation de la Nigéria se félicite de la nouvelle proposition que M. Gromyko a faite à la session en cours (1208^e séance plénière): tenant compte des critiques occidentales, elle prévoit que les puissances nucléaires pourront conserver certains véhicules d'armes nucléaires et certaines ogives nucléaires jusqu'à la fin de la troisième étape du désarmement; M. Okilo trouve encourageante la promesse des puissances occidentales d'étudier à fond cette proposition et il espère que le Comité des dix-huit puissances examinera cette question en priorité. La proposition que la délégation des Etats-Unis a faite à Genève le 14 août 1963 — les Etats-Unis et l'Union soviétique convertiraient à des fins pacifiques respectivement 60 et 40 tonnes de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes — est une idée essentielle qui pourrait donner une grande souplesse à l'action en faveur du désarmement. M. Okilo espère que les deux parties proposeront des mesures visant à réduire leurs propres arsenaux nucléaires à une date aussi rapprochée que possible. Les problèmes techniques évoqués dans le document de travail du Royaume-Uni consacré à cette question^{2/} devraient être étudiés en détail avant le début des opérations de désarmement; M. Okilo se félicite que les Etats-Unis se soient déclarés prêts à les examiner dès maintenant plutôt qu'au cours de la première étape du désarmement, comme le prévoit leur projet de traité^{3/}.

^{1/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1963, document DC/208, annexe 1, sect. O (ENDC/113).

^{2/} Document de travail sur la possibilité technique d'un contrôle international de la fabrication de matières fissiles, présenté le 31 août 1962 au Comité des dix-huit puissances par le Royaume-Uni (ENDC/60, mimeographié).

^{3/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe 1, sect. 1 (ENDC/30 et Corr. 1).

3. La délégation nigérienne espère que la Première Commission adoptera un projet de résolution donnant des directives précises au Comité des dix-huit puissances sur les différentes questions dont il est saisi, car, comme le Président des Etats-Unis, M. Kennedy, l'a déclaré devant l'Assemblée générale le 20 septembre 1963 (1209ème séance plénière), il est essentiel de profiter de l'élan donné par le traité d'interdiction partielle pour s'engager dans la voie d'une paix durable.

4. Pour M. Víctor Andrés BELAUNDE (Pérou), le moment est venu de faire un bilan objectif du problème du désarmement. Au cours de leur histoire, les Nations Unies ont renforcé leur position de trois façons. Les pouvoirs de l'Assemblée générale qui découlent implicitement de la Charte ont été mis en relief et précisés; on a dégagé le principe de l'universalité, qui habilite les Nations Unies à représenter la conscience de l'humanité pour tous les grands problèmes, notamment celui du désarmement; une interprétation dynamique de la Charte a permis à l'Organisation de survivre aux crises de Corée, de Suez, du Congo et de Cuba. Bien qu'aucun progrès notable n'ait été réalisé dans la voie du désarmement général, un accord est intervenu sur une série de mesures connexes qui présentent un intérêt non seulement parce qu'elles apportent une solution à certains problèmes du désarmement, mais encore parce que, prises dans leur ensemble, elles peuvent contribuer à créer une atmosphère favorable à la détente et à l'esprit de compréhension qu'exigent les négociations sur le désarmement.

5. Si les grandes puissances se mettaient d'accord pour convertir à des fins pacifiques des matières fissiles destinées à des fins militaires, ce serait là une mesure digne d'éloges, qui pourrait remédier sensiblement au mal fait par l'orientation de la science vers la destruction plutôt que le bien de l'humanité. Les suggestions faites par les deux parties au sujet des mesures à prendre pour prévenir les attaques par surprise ou l'organisation clandestine de l'agression sont également encourageantes. Le progrès le plus notable a évidemment été la conclusion du traité d'interdiction partielle des essais; mais on doit modérer son enthousiasme à ce sujet aussi longtemps que le traité ne portera pas sur tous les types d'essais nucléaires. Enfin, il faut mentionner la résolution 1884 (XVIII) de l'Assemblée générale et les déclarations des Etats-Unis et de l'Union soviétique visant à empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique. Ces déclarations devront trouver leur expression concrète dans un traité prévoyant les garanties indispensables d'inspection.

6. Les progrès de la science ont créé des armes d'une puissance inimaginable, aux conséquences incalculables; aussi est-il essentiel que les mesures de désarmement, tout en étant efficaces, ne compromettent pas la sécurité collective, car, si, en théorie, on peut ne rien trouver à redire à un programme de désarmement utopique, il risque, s'il est mis en pratique, de présenter plus de dangers que la course aux armements elle-même. Toute modification de l'équilibre nucléaire des forces serait grave, même dans les circonstances actuelles, mais elle le serait beaucoup plus si elle se produisait en cours de désarmement: le monde se trouverait alors exposé au danger même qu'il cherche à éviter.

7. Le représentant du Pérou passe rapidement en revue l'histoire des négociations sur le désarmement

aux Nations Unies et les événements qui ont abouti à l'établissement du Comité des dix-huit puissances comprenant, outre les représentants de l'OTAN et des puissances du Traité de Varsovie, des membres représentant directement l'Assemblée générale. Grâce à cette décision, le Comité des dix-huit puissances est un organe dont l'impartialité est garantie et qui représente l'humanité tout entière pour l'étude du désarmement.

8. La délégation soviétique vient de proposer une réunion du Comité des dix-huit puissances au niveau des chefs d'Etat. S'il existe des points susceptibles de donner lieu à des discussions utiles ou si, mieux encore, des accords peuvent intervenir à la prochaine réunion du Comité, il n'y a aucune raison pour que les pays membres ne soient pas représentés par leurs chefs d'Etat, aidés de leurs délégations et des experts nécessaires. Il n'en reste pas moins que, conformément à la lettre et à l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale, il serait de leur devoir d'agir moralement et légalement en tant que représentants de l'Assemblée générale.

9. Les membres du Comité des dix-huit puissances, agissant au nom de l'Assemblée générale, ont encore des obstacles à surmonter. D'abord, il faut prendre une décision sur la nature de l'organe de contrôle, le moment où il devra être créé et ses relations avec le Conseil de sécurité; si l'organe de contrôle devait être soumis au veto du Conseil de sécurité, son fonctionnement risquerait de s'en trouver paralysé. C'est un problème qui requiert des parties qu'elles fassent passer les principes de la justice et les besoins de l'humanité tout entière avant leurs propres intérêts.

10. Un autre problème se pose: l'étendue du contrôle. Celui-ci doit être plus qu'une simple vérification des armes à détruire; il doit s'étendre aussi aux armes qui seront conservées, à moins que l'inventaire que chaque pays dressera de ses propres armes ne soit accepté sans contestation ni enquête. On dira qu'il s'agit là d'une question de confiance mutuelle; mais la confiance doit être inspirée par des mesures précises et pratiques, par une politique de la porte ouverte et des cartes sur table. Le système de contrôle des armements ne serait pas simplement un moyen de mettre en œuvre le traité de désarmement; il en ferait partie intégrante et, à ce titre, il ne doit pas être soumis à des restrictions.

11. Passant au problème de la force internationale, le représentant du Pérou dit que l'expérience laisse peu d'espoir de voir intervenir un accord tendant à réduire les forces armées nationales au minimum indispensable pour les besoins de la défense et pour les fins prévues à l'Article 43 de la Charte des Nations Unies. Jusqu'à présent, on n'a pas réussi à organiser une force internationale. M. Belaúnde ne propose pas de reviser la Charte à cet égard; toutefois, il ne faut pas oublier qu'il existe déjà un ensemble de précédents dans le cadre des Nations Unies, sous forme de décisions prises pour remédier aux défauts ou aux omissions de la Charte et pour régler des cas auxquels aucun article de la Charte ne peut s'appliquer. La vie même de l'Organisation a pivoté autour d'une telle interprétation dynamique de la Charte. On devrait s'inspirer de cet ensemble de décisions pour organiser une force internationale sans attendre que des conflits surgissent. Une telle force, placée sous un commandement international efficace, ne contribuerait pas seulement à régler les conflits: elle les préviendrait.

12. Si le Comité des dix-huit puissances est chargé d'étudier certains aspects précis du désarmement, l'Assemblée générale a pour tâche de créer une atmosphère favorable à leur solution. Elle devrait stimuler les relations économiques et surtout culturelles entre les peuples. Ceux-ci devraient élaborer des notions communes de droit, de sociologie et d'enseignement; la conscience de l'humanité doit demeurer vigilante et s'élever au-dessus de toutes les querelles humaines et de tous les intérêts, tant privés que nationaux.

13. M. MALITZA (Roumanie) dit qu'on se rend compte de plus en plus nettement que l'accumulation des armements nucléaires accroît le risque d'un recours à ces armements, bien que la guerre nucléaire ne puisse servir à réaliser des objectifs politiques ni à régler des questions internationales. On s'aperçoit également que l'extraordinaire gaspillage de ressources qui résulte de la course aux armements est inadmissible dans un monde où les deux cinquièmes des adultes ne savent ni lire ni écrire et où la moitié des êtres humains sont sous-alimentés. Les Nations Unies ont contribué activement à faire admettre que, loin d'avoir des conséquences économiques défavorables, le désarmement favoriserait le développement économique et social; on a pu constater récemment, à certains signes, que des pays qui précédemment considéraient la course aux armements comme économiquement supportable estiment maintenant eux-mêmes qu'elle constitue un fardeau de plus en plus intolérable. Les petits pays multiplient leurs efforts pour aider à instaurer un climat plus favorable en s'employant à exclure diverses régions du monde de la zone d'un conflit nucléaire éventuel; il y a lieu de mentionner particulièrement à cet égard le Traité sur l'Antarctique, la résolution 1652 (XVI) de l'Assemblée générale en vertu de laquelle l'Afrique doit être considérée comme zone dénucléarisée et les propositions tendant à faire de l'Amérique latine, de l'Asie et du Pacifique, ainsi que de diverses régions d'Europe, des zones dénucléarisées. Toutefois, il est regrettable que d'aucuns se soient efforcés d'assortir la dénucléarisation de conditions qui risqueraient de faire obstacle à l'établissement de zones de ce genre. La délégation de la Roumanie se félicite d'autre part du récent accord visant à exclure les armes nucléaires de l'espace extra-atmosphérique.

14. Si le Comité des dix-huit puissances n'a pas abouti à des résultats concrets pour la mise au point d'un traité de désarmement général et complet, c'est parce que les puissances occidentales se sont montrées peu empressées à se rapprocher de la position de l'Union soviétique et des pays socialistes. La Roumanie, qui est membre de ce comité, estime que le projet de traité sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international présenté par l'Union soviétique^{4/} fournit une base solide d'accord; en même temps, le Gouvernement roumain est disposé à examiner toute autre proposition constructive. La proposition soviétique visant à ce que l'URSS et les Etats-Unis conservent sur leur territoire, jusqu'à la fin de la troisième étape du désarmement, des quantités limitées de fusées intercontinentales, de fusées antifusées et de fusées antiaériennes représente un effort sérieux pour tenir compte des exigences de la sécurité des pays occidentaux. Le projet occidental de traité de désarmement

général et complet n'éliminerait pas les armes de destruction massive et ne libérerait pas le monde des dangers de la guerre nucléaire, car, bien qu'il prévoie la liquidation des armements nucléaires nationaux, il n'exclut pas l'existence d'une force internationale dotée d'armements nucléaires. Il prévoit également le maintien de bases militaires en territoire étranger jusqu'à la dernière étape du désarmement, alors que ces bases représentent un élément essentiel de la course aux armements, ainsi qu'une cause de tension et de méfiance.

15. Le Gouvernement roumain travaille constamment au désarmement général et complet, mais il est également en faveur de mesures partielles ou d'ordre régional visant à réduire la tension, à créer un climat de confiance et à faciliter ainsi un accord sur le désarmement. Dès 1957, il a proposé de faire de la région des Balkans une zone d'entente et de coopération d'où les armements atomiques et les bases de lancement d'engins seraient bannis. Il se prononce également pour des mesures telles que la signature d'un pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et les pays du Traité de Varsovie, ainsi que pour la réduction ou le blocage des budgets militaires. Etant donné qu'il faut de nouvelles méthodes pour réduire l'écart qui sépare les positions opposées, la délégation roumaine appuie la proposition soviétique tendant à convoquer pour le début de l'année 1964 au niveau le plus élevé une conférence des Etats membres du Comité des dix-huit puissances chargée d'examiner les problèmes du désarmement général et complet en même temps que des mesures connexes destinées à réduire la tension. Il importe de s'abstenir de tout acte susceptible de troubler le climat de confiance qui s'est établi récemment; aussi est-il surprenant de constater que l'on s'efforce de diffuser plus largement les armements nucléaires par des moyens tels que la mise sur pied d'une force multilatérale.

16. La délégation roumaine fera tout ce qui est son pouvoir pour favoriser une action constructive dans le domaine du désarmement et pour contribuer à la détente internationale.

17. M. RIFA'I (Jordanie) déclare qu'étant donné la décision prise par le Comité des dix-huit puissances de se réunir de nouveau dès que l'Assemblée générale aura achevé l'examen des questions relatives aux essais nucléaires et au désarmement il incombe à la Première Commission de passer en revue les travaux de cet organe et de dire s'il y a lieu de prendre des mesures pour élargir son mandat ou sa composition ou pour assurer la participation des pays membres à un niveau plus élevé. A cet égard, la délégation de la Jordanie estime que la convocation pour 1964 d'une conférence, au niveau le plus élevé, des Etats membres du Comité des dix-huit puissances, selon la proposition de l'Union soviétique, donnerait aux travaux de ce comité une nouvelle impulsion et montrerait à l'humanité que les hommes d'Etat les plus importants donnent la première place au désarmement. Toutefois, l'Assemblée devrait éviter de gêner le Comité des dix-huit puissances par une série d'instructions rigoureuses; elle devrait l'inviter simplement à tenir compte des propositions faites pendant la présente session.

18. Comme le représentant des Etats-Unis, M. Stelle, qui a participé activement aux négociations de Genève, l'a fait observer récemment à la Commission (1320ème séance), les discussions sur le désarmement entrent dans une nouvelle phase, caractérisée par le fait que

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes, point 90 de l'ordre du jour, document A/C.1/867.

l'on voit apparaître certaines zones d'accord. Il est très réconfortant de constater que les négociations de Genève semblent devoir reprendre dans un climat plus favorable, étant donné la plus grande souplesse dont font preuve les Etats-Unis et l'Union soviétique, attitude qui s'est manifestée dans les déclarations faites à l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS le 19 septembre 1963 (1208ème séance plénière) et par le Président des Etats-Unis le jour suivant (1209ème séance plénière).

19. L'intérêt que suscitent pendant la session en cours les mesures connexes de désarmement constitue un fait nouveau particulièrement encourageant. Trois mesures de ce genre ont déjà été prises, à savoir l'accord sur l'établissement d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou, la signature du traité portant interdiction partielle des essais nucléaires et l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et ratifié par la suite dans la résolution 1884 (XVIII) de l'Assemblée générale, consistant à ne pas placer d'engins de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Ces mesures n'équivalent pas à un véritable désarmement, mais il ne faut pas les considérer comme inefficaces, car, en dernière analyse, l'accord sur les mesures connexes permet de réduire les armements du fait qu'il diminue la tension internationale et rend inutile toute augmentation des stocks d'armes.

20. Il ne serait guère utile que la Première Commission entreprenne l'analyse des propositions faites au Comité des dix-huit puissances; cette tâche incombe aux experts de Genève. Toutefois, M. Rifa'i tient à évoquer la question des zones dénucléarisées. Son pays, qui est situé dans l'une des régions les plus névralgiques du globe, est très intéressé par cette idée; il appuie donc sans réserve les propositions visant à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée et il considérera avec faveur toute proposition analogue concernant d'autres régions, y compris la sienne.

21. A ce propos, M. Rifa'i tient à souligner que la Jordanie, qui a une position centrale parmi les pays arabes, est en partie bordée par une ligne d'armistice de 650 kilomètres de long et est étroitement mêlée à un problème international d'importance majeure. Elle est convaincue que tout progrès vers le désarmement général et complet devrait s'accompagner d'un progrès vers le règlement des questions internationales encore pendantes, conformément aux principes de l'équité.

22. M. Rifa'i a noté depuis un certain temps une tendance à désapprouver les accords conclus en dehors des Nations Unies. Or, ce qui importe, ce n'est pas de savoir en quel lieu un accord est conclu, mais s'il s'agit d'un accord authentique et conforme aux intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble. En outre, les Nations Unies fournissent souvent l'élan initial qui permet de rapprocher des positions en apparence inconciliables; le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires en est un exemple. Il n'en demeure pas moins que les représentants doivent agir de façon à soutenir en toutes circonstances l'autorité, le prestige et l'efficacité de l'Organisation.

23. M. PACHACHI (Irak) déclare que, grâce aux progrès réels, quoique peu spectaculaires, qui ont été réalisés durant l'année écoulée, la question du désarmement, qui figure à l'ordre du jour depuis 1946, est en fait examinée dans une atmosphère de

réussite concrète et d'espoir. Toutefois, la situation actuelle n'autorise guère un optimisme exagéré: l'impasse sur les armements persiste et le problème du désarmement semble être aussi compliqué tandis que la course aux armements se poursuit avec son cortège de dangers et de dépenses improductives. Bien qu'il ait obtenu plus de résultats qu'aucun de ses prédécesseurs, le Comité des dix-huit puissances a encore devant lui une tâche écrasante. Les huit pays non alignés qui en font partie n'ont pas été en mesure de soumettre de nouvelles propositions susceptibles d'apporter une solution acceptable au problème du désarmement général et complet; ils ont préféré rechercher des bases communes d'accord en vue d'aplanir d'abord les divergences entre les deux grands blocs. Cette méthode semble sage, mais les progrès ont été très lents.

24. Les projets de traité de désarmement général et complet soumis respectivement par l'Union soviétique et par les Etats-Unis présentent certes des points communs, mais ils font encore apparaître de grandes divergences quant au fond et dans le détail. Les représentants du Canada et de l'Inde ont fort bien dégagé ces points communs et ces différences. Toutefois, l'Union soviétique a annoncé récemment, par l'entremise de son ministre des affaires étrangères, qu'elle était prête à consentir à ce qu'un nombre limité de fusées à ogive nucléaire soit conservé jusqu'à la fin des opérations de désarmement, et les Etats-Unis ont proposé de convertir, à des fins pacifiques, 60 tonnes de matières fissiles, la part de l'Union soviétique devant être de 40 tonnes; il faut se réjouir de ces initiatives, qui réduisent les différences existantes.

25. Le représentant de l'Irak est convaincu que le Comité des dix-huit puissances tiendra compte du souhait exprimé par la Première Commission, qui désire le voir reprendre ses efforts en vue d'aboutir à une interdiction complète des essais nucléaires, interdiction sans laquelle aucun progrès réel ne pourrait être accompli dans les autres domaines du désarmement.

26. En ce qui concerne les mesures connexes de désarmement, auxquelles les pays non alignés se sont particulièrement intéressés à Genève parce qu'ils y voient un moyen de diminuer la tension et de rétablir la confiance, il est possible de prévoir nombre de nouvelles initiatives, en dehors des trois qui ont déjà été prises. L'Assemblée générale a déjà demandé à tous les Etats d'éviter une plus grande diffusion des armes nucléaires, et le moment est venu de conclure un traité à ce sujet. La création de zones dénucléarisées est étroitement liée à ce problème; à cet égard, la délégation de l'Irak reconnaît que, pour être efficace, une telle mesure doit s'accompagner de sauvegardes et de garanties suffisantes et rencontrer l'agrément unanime des pays intéressés. Certains indices montrent que l'action entreprise en vue d'éliminer le danger de guerre résultant d'attaques par surprise ou d'erreurs de calcul pourrait bientôt aboutir à un résultat concret sous la forme d'un accord sur l'établissement de postes de contrôle situés sur le territoire des deux grandes puissances; ce serait là une importante étape sur la voie du désarmement global. Enfin, au cours des négociations à venir, il conviendrait d'examiner sérieusement la question de la création d'un mécanisme international indépendant chargé de faire appliquer le désarmement, tâche que seules les Nations Unies sont en mesure d'entreprendre.

27. La délégation de l'Irak estime que la proposition soviétique tendant à organiser en 1964 une réunion du Comité des dix-huit puissances au niveau le plus élevé favorisait l'action en faveur du désarmement en lui donnant une impulsion nouvelle dont le besoin se fait vivement sentir. Elle est convaincue que ce comité abordera ses nouvelles tâches aussi résolument que dans le passé et avec le même sens des responsabilités.

28. M. CHOW (Chine) rend hommage au Comité des dix-huit puissances, dont il est inutile d'attendre des miracles, mais qui a accompli un important travail préliminaire. Il exprime sa satisfaction devant la tournure plus constructive que prennent les délibérations de la première Commission; on constate que les Etats Membres sont de plus en plus conscients des conséquences potentiellement désastreuses de la course aux armements. En ce qui concerne le programme futur du Comité des dix-huit puissances il convient d'établir un ordre de priorité réaliste. Le Comité doit travailler à la conclusion d'accords séparés sur certains points; l'adoption de mesures connexes ferait plus pour créer l'ambiance de confiance et de sécurité nécessaire que l'étude d'une convention globale de désarmement.

29. Le Comité a un ordre du jour très chargé, qui comprend déjà l'interdiction des essais souterrains et où pourraient parfaitement figurer des questions telles que les mesures propres à empêcher la diffusion des armes nucléaires, l'utilisation des matières nucléaires à des fins pacifiques, la prévention des attaques par surprise et la création d'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix. En revanche, il ne faut pas surcharger l'ordre du jour du Comité en y ajoutant des problèmes encore plus complexes

et vraisemblablement insolubles, comme la question d'un pacte de non-agression entre les membres de l'OTAN et les pays parties au Traité de Varsovie, lequel ne vise d'ailleurs qu'à prolonger la division de l'Allemagne.

30. Tant que le Comité des dix-huit puissances n'aura pas terminé ses travaux préparatoires, il n'y aura pas intérêt à convoquer une conférence au sommet sur le désarmement et encore moins une conférence sur l'interdiction des armements nucléaires, celle-ci devant être envisagée de pair avec une réduction équilibrée des armements de type classique.

31. La délégation de la Chine estime, comme certains représentants, que la question de la création de zones dénucléarisées doit être réglée au premier chef par les pays directement intéressés. Ces pays devront notamment tenir compte de la menace d'agression indirecte par infiltration et subversion, dont on peut constater bien des exemples aux Antilles, en Asie et ailleurs.

32. Certains orateurs se sont inquiétés de la puissance militaire du régime communiste chinois, et d'autres ont dit qu'aucun accord de désarmement ne serait efficace sans sa participation. La puissance militaire de ce régime a été exagérée et ses faiblesses ont été sous-estimées. En outre, un gouvernement qui a osé qualifier de supercherie et de capitulation le traité portant interdiction des essais nucléaires n'est pas digne de prendre part aux négociations sur le désarmement.

La séance est levée à 12 h 50.